



Mise en ligne du simulateur d'impôts 2016

Actualité législative publié le **27/01/2016**, vu **1930 fois**, Auteur : [philippeperet](#)

Depuis le 19 Janvier, vous pouvez accéder gratuitement au simulateur d'impôts pour l'année 2016.

Depuis le 19 Janvier, vous pouvez, via un simulateur en ligne proposé par le [Ministère des Finances et des Comptes Publics](#), calculer à combien s'élèvera votre impôt pour l'année 2016.

Ce simulateur est destiné aux contribuables résidents en France et prend en compte la suppression de la prime pour l'emploi (remplacée par la prime d'activité depuis le 1er Janvier). Avant de le tester, vous pourrez consulter son mode de fonctionnement via le lien suivant : [comment utiliser le simulateur d'impôts](#)

Si le montant présenté est à titre indicatif seulement, il peut être calculé à l'aide de deux modes :

- calcul **complet** prenant en compte par exemples des revenus d'activité commerciale, libérale, agricole ou investissements locatifs

-calcul **simplifié** effectué selon les déclarations de salaires, de retraites, les revenus fonciers ou encore les dons humanitaires ou pensions alimentaires.

Si vous souhaitez utiliser cet outil, il vous suffit de cliquer ci-dessous :

[Calcul de l'impôt sur le revenu 2016](#)

[Philippe Peret](#)